

Charte d'Ethique

Pour garantir des services immobiliers de qualité,
les Agents & Courtiers Swixim,
signataires de cette charte d'Ethique, s'engagent à :

- Article 1 Toujours placer l'intérêt du Client avant toute autre considération.
- Article 2 S'investir pleinement pour la meilleure satisfaction du client.
- Article 3 Honorer leurs engagements, tant écrits que verbaux.
- Article 4 S'informer et se former en permanence sur les évolutions des réglementations et caractéristiques du marché.
- Article 5 Agir en toute transparence.
- Article 6 Garantir la confidentialité des informations communiquées.
- Article 7 Bannir toute discrimination.
- Article 8 Assumer les services spécifiques du M@ndat Garanties®.
- Article 9 Offrir les Garanties & Services exclusifs au réseau.
- Article 10 Respecter l'ensemble des réglementations et usages en vigueur.



MEDIATION DE LA CONSOMMATION

Pour tout litige lié à l'exécution du présent mandat, le consommateur au sens du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur du Réseau Swixim par voie électronique sur www.medimmoconso.fr ou par courrier adressé Medimmoconso 3, avenue Adrien Moisant – 78400 CHATOU

